



Pour le semestre soit 17 semaines de cours :

- . pour les 5/6 ans, un règlement de 310 € ou un versement de 2 chèques de 155 €.
- . pour les 7/10ans, un règlement de 320 € ou un versement de 2 chèques de 160 €.
- . pour les 11/14 ans, un règlement de 330 € ou un versement de 2 chèques de 165 €.
- . pour les 15/18 ans, un règlement de 360 € ou un versement de 2 chèques de 180 €.
- . pour les adultes, un règlement de 380 € ou un versement de 2 chèques de 190 €.

**Les chèques sont encaissés en début et à la mi-semester.**

Pour le trimestre soit 12 semaines de cours :

- . pour les 5/6 ans, un règlement de 270 € ou un versement de 2 chèques de 135 €.
- . pour les 7/10ans, un règlement de 280 € ou un versement de 2 chèques de 140 €.
- . pour les 11/14 ans, un règlement de 290 € ou un versement de 2 chèques de 145 €.
- . pour les 15/18 ans, un règlement de 310 € ou un versement de 2 chèques de 155 €.
- . pour les adultes, un règlement de 340 € ou un versement de 2 chèques de 170 €.

**Les chèques sont encaissés en début et à la mi-trimestre.**

3.2 Les frais d'impayés, sur un chèque qui reviendrait de la banque, seront à la charge du débiteur.

3.3 Dans le cadre d'une réservation de place, vous disposerez d'un droit de rétractation de 14 jours. Ce délai dépassé, l'annulation à l'initiative du client ne pourra donner lieu à un remboursement de l'acompte versé à l'atelier. Ce dernier pourra le conserver à titre de dédommagement.

#### 4. CALENDRIER ANNUEL

**Les cours débute le 24 septembre 2025 et se termine le 04 juillet 2026.**

Pour rappel pas de cours durant les jours fériés : le **mardi 11 novembre 2025**, le **lundi 06 avril 2026 (Pâques)**, le **vendredi 1er mai 2026**, le **vendredi 08 mai 2025** et le **jeudi 14 mai 2026** (l'atelier sera fermé exceptionnellement pendant le pont de l'Ascension).

#### 5. ABSENCES

5.1 Chaque absence (maladie, accident, vacances ou autre) doit être annoncée 48h avant la séance concernée sous peine de ne pas être rattrapée.

5.2 Aucun remboursement ne sera effectué par l'Atelier Tintoretto sauf en cas de maladie (joindre certificat médical).

5.3 Les absences aux cours sont rattrapables durant l'année scolaire et dans la mesure du possible, mais **au-delà de 3 cumulées les séances ne sont plus remplaçables.**

5.4 En cas d'annulation exceptionnelle d'un cours, l'Atelier Tintoretto en informera ses élèves, et il sera remplacé ultérieurement.